

**DÉCISION N°2019-454 DU 17 DECEMBRE 2019  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 modifiée du 30 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

**DÉCIDE****Article 1**

En l'absence de Mme Servane de MONTIGNY, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Louis-Marie GARD, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature, du 23 au 27 décembre 2019

**Article 2**

En l'absence de Mme Servane de MONTIGNY, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Stéphane GAC, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature, du 30 au 31 décembre 2019.

La directrice générale,

  
Marie-Luce BOUSSETON